



Appel à projets 2021

Organisation d'ateliers numériques

Dépôt de dossiers au fil de l'eau du 22 février et jusqu'au 6 octobre 2021 midi.

La Fondation Afnic prévoit 3 vagues de sélection qui se clôtureront les 7 avril, 9 juin et 6 octobre 2021.

Montant maximum de la subvention : 10 000 euros pour un projet d'une durée d'un an

Qui sommes-nous ?

La Fondation Afnic participe à favoriser l'inclusion numérique et à développer les ressources créatives et solidaires du numérique auprès des personnes les plus en difficulté.

Elle se distingue en soutenant des projets de toutes tailles dans toute la France et dans tous les domaines de l'intérêt général.

Association fondatrice reversant 90 % de ses bénéfices générés par le .fr à la Fondation, l'Afnic participe activement au développement de l'internet en France en fournissant services, conseils, diagnostics, formations et actions de sensibilisation.

En 5 ans, la Fondation Afnic a soutenu 244 projets pour plus de 4,9 millions d'euros. Elle s'engage pour le développement d'un internet solidaire selon 3 axes :

- Accompagner les mécanismes de solidarité
- Soutenir les mutations sociétales
- Renforcer la cohésion sociale

Exemples de projets soutenus

- ❖ *Tablettes dans les maisons de retraite,*
- ❖ *Coffre-fort numérique pour les sans-abris,*
- ❖ *Pass numérique,*
- ❖ *Plateforme de mobilité, d'échange de logements pour personnes en situation de handicap*
- ❖ *Prévention santé en ligne,*
- ❖ *Sensibilisation aux fake news,*
- ❖ *Wagon numérique,*
- ❖ *Formations pour les personnes autistes,*
- ❖ *Workshops historiques dans les prisons,*
- ❖ *Application écoscore de produits,*
- ❖ *Ateliers multimédias en Nouvelle Calédonie, Martinique...*

Autant de projets foisonnants à l'image de la vivacité de la Fondation Afnic pour des soutiens allant de 2 000 à 200 000 euros sur 1 à 3 ans.

<https://www.fondation-afnic.fr/fr/Laureats.htm>

Contexte de l'appel à projets

Les outils numériques, massivement présents, dans notre société sont un formidable levier pour les utilisateurs les plus agiles avec l'accès à la culture, à la formation, à une mobilité facilitée, à un éventail de produits de consommation toujours plus large, à des loisirs, à des droits... A contrario, c'est un frein pour des publics fragilisés ou en exclusion comme les personnes âgées, les jeunes non diplômés, les habitants des zones enclavées, les personnes en situation de handicap, les ménages à bas revenus...

La dématérialisation des procédures administratives va rendre nécessaire l'accompagnement de la population dans l'appropriation des usages numériques.

Ainsi, la Fondation Afnic souhaite financer l'accompagnement des personnes les plus éloignées du numérique en portant une attention particulière sur leur autonomie, leur suivi et le développement d'un esprit critique sur les contenus accessibles en ligne.

Cet appel à projet vise exclusivement à soutenir des ateliers numériques sous forme de **sessions collectives de formation aux usages numériques** qui permettent aux structures accueillant les bénéficiaires :

- D'accompagner les publics isolés confrontés à des difficultés d'utilisation quotidienne des outils numériques, notamment pour effectuer leurs démarches administratives ;
- D'évaluer et renforcer les compétences des publics, en donnant une priorité aux projets qui favorisent leur autonomie et le développement de leur capacité critique vis-à-vis de l'outil numérique ;
- De proposer un accompagnement et un suivi adaptés pour des publics fragilisés (faible maîtrise de l'écrit ou de la langue française, difficulté d'accès à un équipement informatique, etc.).

Néanmoins, la situation sanitaire que nous vivons suppose une réflexion spécifique quant à l'organisation des ateliers : la Fondation Afnic portera une attention particulière aux projets comportant une méthodologie et des outils dédiés à l'accompagnement à distance.

Qui peut répondre ?

Cet appel à projets s'adresse à :

- Des associations et coopératives exerçant une activité d'intérêt général, à but non lucratif,

- o ET à caractère philanthropique, éducatif, social, familial, humanitaire, scientifique, sportif, culturel ou concourant à l'insertion professionnelle, à la mise en valeur du patrimoine, à la défense de l'environnement naturel ou la diffusion de la culture, des langues de France et des connaissances scientifiques,
 - o ET une structure juridique existant depuis au moins un an à la date de la candidature, justifiée par une pièce officielle d'immatriculation et un bilan comptable voté
- Présentant un **budget annuel inférieur** à 1 million d'euros.

Ne sont pas éligibles :

- Les projets à but lucratif ;
- Les projets finançant des équipements médicaux ;
- Les projets finançant des infrastructures numériques
- Les projets finançant des achats ou de location de biens immobiliers ;
- Les projets finançant des actions hors du territoire français ;
- Les projets finançant le fonctionnement habituel de la structure ;
- Les projets portés par des collectivités territoriales (les projets bénéficiant d'une subvention de collectivités territoriales demeurent éligibles) ;
- Les projets de médiation numérique mis en œuvre en grande partie par des sous-traitants ;
- Les projets de médiation numérique visant à former les intervenants des structures candidates.



A noter que les projets d'ateliers numériques non éligibles à cet appel à projets peuvent être déposés dans **l'appel à projets 2021 "Le numérique au service d'une société plus équitable"** - dépôt des dossiers du 5 mars au 6 mai 2021 (cf site fondation-afnic.fr).

Quelles modalités de soutien ?

La Fondation Afnic apporte son soutien sous la forme d'**une subvention maximale de 10.000 euros** afin d'accompagner les personnes éloignées du numérique par l'organisation d'ateliers pour une durée maximale de 12 mois.

La subvention peut concerner les dépenses d'investissement et de fonctionnement dédiées à l'organisation de l'atelier, néanmoins les dépenses d'investissement doivent être marginales au regard du montant total du projet.

Les sommes versées soutiennent des projets débutant en avril 2021 et pouvant perdurer jusqu'à la fin du premier semestre 2022 au maximum.

Le montant de la subvention sera évalué au vu des éléments apportés par la structure dans son dossier.

Quels critères de sélection ?

La Fondation Afnic examinera les candidatures en prenant en compte notamment :

- Le profil et nombre des bénéficiaires,
- La dimension partenariale et le contexte local,
- La méthodologie mise en œuvre et les contenus de formation,
- Les évaluations post formation et le suivi des bénéficiaires mis en place,
- La qualité de la rédaction du dossier de candidature (simplicité des propos, précision de l'exposé des actions et des publics ciblés...).



Les porteurs de projets réaliseront leurs supports pédagogiques sous creative commons et les remettront à l'issue du projet pour une mise en ligne sur la Ressourcerie de la Fondation Afnic.

De même, la Fondation Afnic aura une attention particulière à la démarche d'ouverture du projet (utilisation des logiciels et licences libres, liens avec d'autres territoires pour favoriser le partage des connaissances et des pratiques).

Comment répondre ?

Attention, les candidatures s'effectuent **exclusivement en ligne**, sur le site de la Fondation Afnic : <https://www.fondation-afnic.fr/>

Tout dossier adressé par voie postale ou par courriel est refusé.

Les dossiers sont **déposés sur la plateforme jusqu'au 6 octobre 2021 – 12H00**.

L'appel à projets comprend **3 moments de sélection** : les 7 avril, 9 juin et 6 octobre 2021.

Le versement des soutiens pour les projets subventionnés se fera trois mois au plus tard après la date de sélection ; les lauréats sont informés par courriel suivi d'un courrier postal.

Les projets non retenus lors des sessions de sélection sont informés par courriel : aucune motivation de non sélection ne sera communiquée.

Pour les deux premières sessions, la Fondation Afnic se réserve la possibilité de conserver ou non certaines candidatures avec l'accord des structures pour les sessions suivantes : néanmoins, il n'y aura aucune possibilité de modifier ou de compléter le dossier déjà déposé.

Sur cet appel à projets, la Fondation Afnic **n'a pas vocation à refinancer une même structure de manière pluriannuelle.**

Vous trouverez l'ensemble des modalités de candidature à l'appel à projets sur le site de la Fondation Afnic : <https://www.fondation-afnic.fr/>



Votre association ne peut déposer qu'un seul dossier de candidature pour l'année 2021

Twitter: [@FondationAfnic](https://twitter.com/FondationAfnic)

Sur Facebook: [FondationAfnic](https://www.facebook.com/FondationAfnic)

L'appel à projets 2021

Ateliers de médiation numérique

Formulaire de sélection

Accompagner les personnes éloignées du numérique par l'organisation d'ateliers

Le dépôt de dossier est libre jusqu'au 6 octobre - 12H00.

Les 7 avril, 9 juin et 6 octobre 2021, la Fondation Afnic procédera à la sélection des projets déposés (et complets) sur la plateforme.

Les candidatures s'effectuent **exclusivement en ligne**, sur le site de la Fondation Afnic : <http://www.fondation-afnic.fr>.

Tout dossier adressé par voie postale ou par courriel est refusé.

Il est **impératif de créer au préalable un compte sur le site** de la Fondation Afnic si vous n'avez jamais été lauréat de la Fondation Afnic (dans le cas contraire, réutilisez vos identifiants et mot de passe de votre compte) :

<https://www.fondation-afnic.fr/fr/Mon-Compte/Inscription.htm>

Points de Vigilance :

- Merci de veiller au respect du nombre de lignes à saisir pour chacune des rubriques.
- Toutes les rubriques obligatoires doivent être renseignées.
- Les états financiers, notamment, doivent être fournis rigoureusement tels qu'ils sont demandés.
- Tout formulaire incomplet au moment de la fermeture de la plateforme ne sera pas examiné.
- Aucune relance ne sera adressée à la structure ayant déposé un dossier incomplet.

Après la saisie en ligne, pour finaliser votre dossier, vous devez charger des **pièces justificatives en format PDF** (aucun accent dans le nom du fichier) :

- Déclaration de création ou de modification au J.O. de la structure (ou autre

document de déclaration de création pour des structures autre que des associations)

- Statuts **signés**
- Liste **datée** des membres du Conseil d'administration (avec les fonctions des membres dans l'association)
- Rapport d'activité de la dernière année (ou/et procès-verbal de la dernière Assemblée générale)
- Derniers compte de résultat et bilan validés de l'organisme
- Budget annuel de l'organisme
- Budget prévisionnel du projet
- Agrément ESUS (si la structure est coopérative)
- CV succinct de la personne qui anime les ateliers
- Relevé d'identité bancaire (Code IBAN et code SWIFT)

Le versement des soutiens pour les projets subventionnés se fera trois mois au plus tard après la date de sélection.

La décision de soutien sera communiquée par courriel, avec confirmation par voie postale.

La Fondation Afnic n'acceptera qu'un seul dossier par structure par an pour cet appel à projets.

1- Etape 1

Identification de l'organisme porteur du projet *

Nom : Dénomination complète sans abréviation
Nom usuel :
Sigle (acronyme) :
Statut juridique (association, entreprise d'insertion, coopérative de type ESUS, autre) :
Adresse du siège :

Code postal :		Ville :
Région	Liste déroulante des Régions	
Téléphone :		Courriel :
Nom du président		Courriel
Site internet :		
Réseaux sociaux:		

Organisme de rattachement

Si le demandeur n'a pas d'autonomie juridique, merci de renseigner les informations suivantes de la personne morale à laquelle il est rattaché. Sinon, supprimer cette partie.

Nom : Dénomination développée et sans abréviation		
Nom usuel :		
Sigle (ou acronyme) :		
Statut juridique :		
Adresse :		
Code postal :		Ville :
Téléphone :		Courriel :
Nom du président :		Courriel :
Nom du directeur :		Courriel :

Si votre structure a déjà sollicité la Fondation Afnic dans les années antérieures, indiquez l'année, le projet ainsi que le montant de la subvention obtenue le cas échéant (zone de texte limitée à 150 mots maximum)

Informations juridiques sur l'organisme porteur

Objet statutaire : (zone de texte limitée à 100 mots maximum)

Activités principales : (zone de texte limitée à 100 mots maximum)

Etape 2

Présentation du projet*

A) **Nom du projet** : (limité à 30 caractères)

B) **Synthèse du projet** : (utilisée pour la communication autour du projet)

C) **Zone géographique de déploiement du projet**

Quel est le territoire **précis** sur lequel porte le projet ? (ville, quartier..)

D) **A quels problèmes et difficultés répond votre projet ?** (champ texte 600 mots maximum) : *Quelle est la situation de départ identifiée sur votre territoire que vous voulez corriger ? Comment et par qui ce besoin a-t-il été identifié ? Décrivez **votre propre diagnostic***

E) **Les bénéficiaires du projet**

Indiquez la nature des bénéficiaires, leur nombre ainsi que les modalités d'implication dans le projet.

1- Catégories des bénéficiaires (2 choix maximum)

- Personnes âgées
- Personnes en situation de handicap
- Personnes en insertion professionnelle
- Personnes hors zone urbaine
- Jeunes décrocheurs
- Personnes en grande précarité
- Autre catégorie (précisez : _____)

2- Nombre total de bénéficiaires prévus **dans la durée** du projet ? (Champ texte 150 mots maximum)

3- Les bénéficiaires de l'action sont-ils associés à la définition du projet ? Si oui, comment et à quel stade ? Décrire l'implication concrète à chaque étape le cas échéant (Champ texte 300 mots maximum)

4- Quelle est votre expérience avec le public visé ? (Champ texte 150 mots)

maximum)

- 5- Quels moyens seront utilisés pour mobiliser le public sur le projet ? (Champ texte 150 mots maximum)

Comment le projet va-t-il concrètement se dérouler ? *

- F) Comment allez-vous mettre en œuvre les ateliers ?** (champ texte 700 mots maximum) : *décrivez la méthodologie appliquée le plus concrètement possible, le contenu des ateliers, le type de compétences apporté, le mode d'évaluation des participants, le suivi etc...*
- G) Combien de séances sont prévues par bénéficiaire pour chacun des groupes / niveau ?** (champ texte 500 mots)
- H) Quelle est la durée moyenne de vos séances d'accompagnement ? / selon les groupes /niveaux** (champ texte 300 mots)
- I) Quelles sont les ressources à mobiliser ?** (champ texte 500 mots maximum) *Détaillez l'équipe mobilisée, le recours ou non à des prestataires extérieurs, les moyens mis en œuvre ou à mettre en œuvre. Précisez le profil du chef de projet (compétences et expériences). Un CV succinct de la personne qui anime les ateliers est à communiquer avec les pièces justificatives en fin de saisie.*
- J) Quels sont les acteurs présents sur votre territoire ?** (champ texte 500 mots maximum) *Indiquez les acteurs présents sur le territoire et la nature de vos relations*
- K) Avez-vous noué (ou allez-vous nouer) des partenariats ?** (champ texte 500 mots maximum) *Préciser la nature du/des partenariats (champs d'intervention et leur degré d'implication) et les états d'avancement (acquis, en discussion)* (Champ texte 300 mots maximum)

Informations complémentaires que vous souhaitez apporter sur le projet : (champ texte 200 mots maximum)

Responsable du projet *

Prénom / Nom :

Fonction :

Tél direct :

Courriel :

Nota bene : le courriel sera utilisé pour vous informer de la sélection de votre projet.

L'adresse postale sera utilisée pour tout envoi postal.

Etape 3

Eléments financiers *

*Le budget prévisionnel détaillé du projet, le compte de résultat et le bilan **validés** ainsi que les comptes prévisionnels de l'organisme seront à communiquer avec les pièces justificatives en fin de saisie.*

A) Quel est le montant du budget annuel de votre organisme ?

Dont part de subventions en %

B) Quel est le budget total prévisionnel du projet présenté ?

C) Quel est le montant total de la subvention sollicitée auprès de la Fondation Afnic ?

D) Avez- vous des co-financements ? Si oui, précisez nature, statut (acquis, en cours) et montant ?

E) Quelle est la destination précise de la subvention ? (Plusieurs choix possibles)

- Frais de personnel
- Frais de formation
- Financement de prestation (sous-traitance) : conseil/développement/animation/ maintenance
- Investissement - matériel informatique
- Investissement - logistique,
- Investissement – fournitures,
- Investissement - travaux BTP
- Investissement - services en lignes (hébergement, services cloud)
- Frais de déplacement
- Autres :

Commentaires éventuels sur les comptes et sur la situation financière de l'organisme (champ texte 200 mots maximum)

Etape 4

Évaluation du projet *(champ texte 500 mots maximum)

*Pour évaluer l'impact de ses programmes de redistribution, la Fondation Afnic attend de chaque structure soutenue la mise en place d'indicateurs peu coûteux en temps et en ressources de suivi ou d'évaluation de leur projet. Ainsi, concernant les projets Ateliers de Médiation Numérique, nous vous demandons de suivre **notamment** les indicateurs suivants : l'assiduité (le nombre de bénéficiaires et leur régularité au cours du temps) et l'impact sur les personnes accompagnées (niveau de compétence acquis, autonomie) et le niveau d'équipement des publics bénéficiaires.*

En fin de projet, vous serez invité à remplir un bilan final. Ce document vous sera transmis par la Fondation Afnic. Ce bilan permettra d'évaluer les critères de méthodologie, de réalisation et de résultat de votre projet : les indicateurs choisis ci-dessous vous seront demandés et analysés.

Avez-vous des remarques complémentaires à nous partager ?

FIN

N'oubliez pas de déposer sur le site les pièces justificatives pour accompagner votre demande de subvention.

La Fondation Afnic vous remercie

Lundi 08/03/21 14h-16h

Visioconférence

Lundi 18/03/21 14h-16h

Visioconférence

Mercredi 07/04/21

1^{ère} sélection

Jeudi 22/04/21 10h-12h

Jeudi 27/05/21 14h-16h

Visioconférence

Mercredi 09/06/21

2^{ème} sélection

Vendredi 09/07/21 10h-12h

Visioconférence

Mardi 14/09/21 10h-12h

Visioconférence

Mercredi 06/10/21

3^{ème} sélection

**Foire Aux Questions – Appel à Projets –
Ateliers de médiation Numérique
2021**

1) L'acte de candidature

a. Quels sont les soutiens financiers apportés par la Fondation Afnic en 2021 ?

En 2021, il y a deux appels à projets !

- Un appel à projets qui vise des projets où le numérique est au service d'une société plus équitable ouvert du 5 mars au 6 mai 2021 : projets de création de plateforme, logiciel, application numérique, mais aussi création d'objet connecté ou aménagement de lieux, création de contenu pédagogique ou d'ateliers numériques non éligibles à l'appel à projets qui leur est consacré. Pour en savoir plus sur cet appel à projets, consultez la FAQ dédiée.
- Un appel à projets qui vise exclusivement des projets d'ateliers numériques collectifs pour accompagner les personnes éloignées du numérique du 22 février au 6 octobre 2021 ; attention, ces projets dont la durée ne peut excéder 1 an seront soutenus à hauteur maximale de 10 000 euros. Prenez connaissance des conditions d'éligibilité !

b. Quelles sont les prérequis à remplir pour cet appel à projets ?

Les conditions d'éligibilité pour l'appel à projets d'ateliers collectifs de médiation numérique sont :

- Répondre aux conditions d'éligibilité concernant la structure (ci-après)
- Présenter un **budget annuel inférieur à 1 million d'euros**
- Présenter un projet juste commencé ou allant être mis en œuvre entre avril 2021 et juin 2022
- Proposer des ateliers **exclusivement collectifs**
- Proposer des ateliers **exclusivement à destination de publics vulnérables**
- Proposer des ateliers **mis en œuvre en grande partie par des intervenants** de la structure
- Demander un soutien sur un an maximum
- Demander un **soutien inférieur ou égal** à 10 000 euros

La Fondation Afnic vous propose de tester votre éligibilité à cet appel à projets.

c. Quelle est la procédure mise en place ?

Dans le cadre de cet appel à projets, vous déposez sur une plateforme vos dossiers au fil de l'eau à partir du 22 février et jusqu'au 6 octobre 2021 midi.

La Fondation Afnic sélectionnera les 7 avril, 9 juin et 6 octobre les meilleurs dossiers qui seront enregistrés et complets sur la plateforme.

Le versement des soutiens se fera trois mois au plus tard après la date de sélection.

Les lauréats seront informés par courriel, avec confirmation par voie postale.

Les projets non retenus lors des sessions de sélection seront informés par courriel. Pour les deux premières sessions, la Fondation Afnic se réserve la possibilité de conserver ou non certaines candidatures avec l'accord des structures pour les sessions suivantes sans possibilité de modifier ou de compléter le dossier déjà déposé.

Aucune motivation de non sélection ne sera communiquée.

Attention, il n'y aura pas de session d'appel, ni de rencontre avec les membres du comité exécutif.

d. Quels éléments composent la candidature ?

Il y a 2 éléments :

- Le formulaire de sélection saisi en ligne sur le site web de la Fondation Afnic à tout moment (compte à créer auparavant).
- Les pièces justificatives : elles sont téléchargées également sur le site juste après la saisie du formulaire de sélection.

Il n'y a pas de dossier papier à envoyer. Il n'y a pas de relance en cas d'oubli de pièces ou autres informations.

e. Quelles sont les pièces justificatives à déposer sur la plateforme ?

- Déclaration de création ou de modification au J.O (ou autre document de création en cas de structure autre que des associations)
- Statuts à jour **signés**
- Liste **datée** des membres du Conseil d'administration (avec les fonctions des membres dans l'association)
- Rapport d'activité de la dernière année (ou/et procès-verbal de la dernière Assemblée générale)
- Derniers compte de résultat et bilan validés de l'organisme
- Budget prévisionnel de l'organisme de l'année en cours
- Budget prévisionnel du projet
- Agrément ESUS (si la structure est de statut coopératif)
- CV succinct de la personne qui animera les ateliers numériques
- Relevé d'identité bancaire (Code IBAN et code SWIFT)

f. Comment sera-t-on informé des résultats définitifs de l'appel à projets ?

Le versement des soutiens pour les projets subventionnés se fera trois mois au plus tard après la date de sélection (avril, juin et octobre 2021).

Les lauréats seront informés par courriel et par voie postale.

A noter : les projets non retenus lors des sessions de sélection recevront un courriel. Mais pour les deux premières sessions, la Fondation Afnic se réserve la possibilité de conserver ou non certaines candidatures avec l'accord des structures pour les sessions suivantes sans possibilité de modifier ou de compléter le dossier déjà déposé.

Aucune motivation de non sélection ne sera communiquée.

Attention, il n'y aura pas de session d'appel, ni de rencontre avec les membres du comité exécutif.

g. Puis-je déposer plusieurs dossiers pour cet appel à projets ?

Un seul dossier par structure et par an est accepté pour cet appel à projets. Une fois le dossier déposé, il n'est plus possible de le modifier, ni de le compléter.

2) Qui peut répondre ?

a. Quels sont les critères d'éligibilité de la structure porteuse ?

Le porteur du projet doit être une association, ou coopérative ou autre structure

- Exerçant une activité d'intérêt général, à but non lucratif,
- Présentant un caractère philanthropique, éducatif, social, familial, humanitaire, scientifique, sportif, culturel ou concourant à l'insertion professionnelle, à la mise en valeur du patrimoine artistique, à la défense de l'environnement naturel ou la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques françaises
- Disposant d'une structure juridique existant depuis au moins un an à la date de la candidature, justifiée par une pièce officielle d'immatriculation et un bilan comptable voté : **les structures créées après le 20 février 2020 ne sont pas éligibles.**

b. **Est-ce que l'on peut répondre à plusieurs structures ?**

C'est tout à fait possible. Néanmoins, le versement du soutien sera effectué qu'à une seule des structures (qui aura été identifiée comme « porteuse du projet » dans le formulaire), à charge pour elle de redistribuer dans le cadre de la gestion du projet.

c. **Je représente une coopérative d'activité : puis-je être éligible ?**

Il existe diverses formes de coopérative mais ce qui est important à retenir c'est que la structure doit être reconnue d'intérêt général (spécification dans l'objet social par ex).

Les dossiers portés par des coopératives feront l'objet d'une attention particulière afin de s'assurer du caractère non lucratif de la structure. Si une structure associative est en renfort, cette dernière peut être éligible et porteuse de l'appel à projet.

L'agrément ESUS est un plus mais d'autres critères entrent en ligne de compte et notamment le volume que représentent les prestations vendues par l'organisme.

d. **Est-ce qu'une startup (à dimension sociale et solidaire) peut répondre, ou une SAS ?**

Il n'est pas possible pour ces structures de répondre à partir du moment où elles sont de nature lucrative (EURL, SA, SAS, ...). Cependant une startup peut être partenaire d'un projet.

e. **Est-ce qu'un organisme de formation est éligible ?**

Une attention particulière est portée aux structures proposant des formations.

Pour être conforme aux règles fiscales qui régissent le mécénat, le montant des produits réalisés grâce aux prestations de formation doit être marginal au regard du montant total des produits réalisés par la structure. Une analyse cas par cas sera réalisée.

f. **Pourrais-je solliciter la Fondation Afnic l'année prochaine pour réitérer mon atelier ?**

Sur cet appel à projets, la Fondation Afnic n'a pas vocation à refinancer une même structure de manière pluriannuelle.

3) Quels sont les projets soutenus ?

a. **Qu'attendez-vous comme projets ?**

La Fondation Afnic souhaite financer des ateliers qui visent à l'accompagnement des personnes les plus éloignées du numérique en portant une attention particulière sur leur autonomie, leurs compétences, leur suivi et le développement d'un esprit critique sur les contenus accessibles en ligne.

b. **Quels sont les projets visés par cet appel à projets ?**

Cet appel à projet vise exclusivement à soutenir des ateliers numériques sous forme de sessions collectives de formation aux usages numériques qui permettent aux structures accueillant les bénéficiaires :

- D'accompagner les publics isolés confrontés à des difficultés d'utilisation quotidienne des outils numériques, notamment pour effectuer leurs démarches administratives
- D'évaluer et renforcer les compétences des publics, en donnant une priorité aux projets qui favorisent leur autonomie et le développement de leur capacité critique vis-à-vis de l'outil numérique
- De proposer un accompagnement et un suivi adaptés pour des publics fragilisés (faible maîtrise de l'écrit ou de la langue française, difficulté d'accès à un équipement informatique, etc.).

L'animation doit être assurée pour partie par la structure porteuse (et non par un prestataire extérieur).

La Fondation Afnic portera une attention particulière aux projets comportant une méthodologie et des outils dédiés à l'accompagnement à distance.

c. **Comment savoir si mes ateliers numériques sont éligibles à cet appel à projets ?**

Cet appel à projets ne concerne que les ateliers numériques collectifs prévus sur un an, dont le montant de la subvention souhaitée est inférieur ou égal à 10 000 euros, et qui visent à l'accompagnement de publics (et non à la formation des intervenants de la structure).

Attention, les ateliers doivent être animés dans leur grande majorité par les intervenants de la structure et non par un prestataire extérieur.

Si l'une des conditions n'est pas observée, alors le dossier sera non éligible à cet appel à projet. Il devra être déposé dans le cadre du second appel à projets selon ses propres modalités.

d. **Pour mener à terme mon projet, en plus d'accompagnement, j'ai besoin de financer une couverture ADSL ou fibre ? Puis-je inclure dans le financement le coût de cette installation ?**

Sont exclues de l'appel à projet, les demandes de financement d'infrastructures numériques. Les lignes ADSL ou fibre en font partie.

e. **J'ai une idée que j'ai déjà un peu développée mais je n'ai pas de structure pour présenter mon projet : puis-je le soutenir en tant que personne physique ?**

Les projets à l'état d'idée ou déjà engagés (sans financement) sont éligibles à cet appel à projets. Néanmoins, pour les soutenir, les porteurs d'idées devront se présenter via une structure à but non lucratif.

f. **J'ai déjà présenté mon projet lors d'un appel à projets d'une autre fondation. Il n'a pas été retenu. Puis-je candidater pour l'appel à projet de la Fondation Afnic ?**

Les projets non retenus dans un appel à projets peuvent être présentés à l'appel à projets de la Fondation Afnic dès lors où ils visent un ou plusieurs des objectifs tels que décrits dans la documentation et que leur porteur est éligible.

g. Est-ce que la réplique de projet est soutenue par la Fondation ?

La Fondation Afnic apportera son soutien à des projets qu'ils soient nouvellement lancés, émergents ou qu'ils résultent d'une réplique de projets exemplaires ayant déjà fait leurs preuves dans un quartier, une ville, un territoire.

Les dépenses liées à un recours aux compétences d'un projet qui a déjà été financé par la Fondation Afnic sont éligibles au soutien financier du projet présenté.

h. Est-ce que la Fondation Afnic continuera de suivre mon projet si ce dernier est financé ?

La Fondation Afnic aime être présente tout au long de la réalisation de votre projet et fera son possible pour être à vos côtés.

i. Quels vont être les critères appliqués à ma candidature ?

La Fondation Afnic examinera les candidatures en prenant en compte notamment :

- Le profil et nombre des bénéficiaires
- Le coût de revient de la formation
- La dimension partenariale et le contexte local
- La méthodologie mise en œuvre et les contenus de formation
- Les évaluations post formation et suivi mis en place
- La qualité de la rédaction du dossier de candidature (simplicité des propos, précision de l'exposé des actions et des publics ciblés...)

La Fondation Afnic portera une attention particulière aux projets comportant une méthodologie et des outils dédiés à l'accompagnement à distance eu égard à la situation sanitaire en cours.

4) Les aspects financiers

a. Quel sera le financement accordé par la Fondation ?

Pour cet appel à projets, le montant de la subvention ne pourra pas dépasser 10 000 euros. Le montant sera calculé au vu des informations apportées dans le dossier.

b. La Fondation finance-t-elle des dépenses de fonctionnement ?

La subvention peut concerner des dépenses de fonctionnement : cependant, ces dépenses doivent être nécessaires à l'organisation de l'atelier et non récurrentes.

c. La Fondation finance-t-elle des dépenses d'investissement ?

Ce n'est pas exclu même si la Fondation Afnic souhaite privilégier le développement des usages. Cependant, les dépenses d'investissement sont nécessairement consacrées à l'organisation de l'atelier et représentent une part marginale du coût total du projet.

d. Est-ce que je peux demander le financement total de mon projet ?

Oui, cela est possible mais la Fondation Afnic souhaite que le porteur de projet s'investisse un minimum dans le projet par de l'autofinancement.

- e. **Mon projet a bénéficié de financement d'une autre fondation l'année dernière ; Pour sa poursuite, je recherche d'autres financements. Puis-je candidater pour l'appel à projets de la Fondation Afnic ?**

Il est tout à fait possible de varier les sources de financement pour un projet. Il vous suffira d'indiquer les fondations qui vous ont financé ainsi que le montant des financements obtenus. Mais le financement doit être demandé pour initier une nouvelle action du projet.

- f. **Quelle est la modalité du versement de la subvention allouée par la Fondation ?**

Pour cet appel à projets, la Fondation Afnic versera le soutien en une seule fois dans les 3 mois qui suivent la sélection de la candidature.

5) Les contacts avec la Fondation Afnic

- a. **Comment contacter la Fondation Afnic ?**

La Fondation Afnic est joignable :

- Par Courriel : suivi@fondation-afnic.fr
- Et via les réseaux sociaux : <https://www.facebook.com/FondationAfnic> et <https://twitter.com/FondationAfnic>

- b. **Y a-t-il une permanence téléphonique ?**

Pour vous aider dans le montage de votre candidature, des visioconférences sont proposées. Les dates suivantes ont été retenues : elles seront complétées et confirmées sur le site internet de la Fondation Afnic et sur les réseaux sociaux :

- 8 MARS 2021 de 14h00 à 16h00
- 25 MARS 2021 de 14h00 à 16h00
- 26 AVRIL 2021 de 10h00 à 12h00
- 27 MAI 2021 de 14h00 à 16h00
- 9 JUILLET 2021 de 10h00 à 12h00
- 14 SEPTEMBRE 2021 de 10h00 à 12h00

Pour obtenir les numéros de téléphone et /ou codes des visioconférences , il suffit soit :

- De consulter le site internet de la [Fondation Afnic](#) quelques jours avant ou
- De se connecter sur les comptes [FaceBook](#) ou [Twitter](#) de la Fondation Afnic

- c. **Comment se déroule l'entretien d'instruction ?**

Dans cet appel à projets, il n'y a pas d'entretien d'instruction. Votre candidature sera étudiée uniquement sur pièces. Il n'y aura aucun contact téléphonique.

- d. **La Fondation Afnic peut-elle me demander de mettre à disposition les résultats de mon projet ? La documentation ? Etc.**

Les porteurs de projets réalisent leurs supports pédagogiques sous creative commons et les remettent à l'issue du projet pour une mise en ligne sur la ressource de la Fondation Afnic.

De même, la Fondation Afnic aura une attention particulière à la démarche d'ouverture du projet (utilisation des logiciels et licences libres, liens avec d'autres territoires pour favoriser le partage des connaissances et des pratiques).